



DELIBÉRATION N°181

CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 décembre 2023

DEL 2023.12.13/181

Le **mercredi 13 décembre 2023** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Thème :

FINANCES

Objet :

**Demande de
financement : POPAC
(Programme
Opérationnel de
Prévention et
d'Accompagnement
des Copropriétés)**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Michèle SKRIPNIKOFF, Christian JULLIEN, Annie ASTIER-CONVERSET, Émilie GENOUX DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Claire BARNÉOUD, Patrick MICHEL, René MICHEL, Christian FERRUS, Corinne ASCHETTINO, Maud GADÉ, Christophe OSTI, Renaud PONS, Stéphane SIMOND, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Catherine VALDENNAIRE, Thomas SCHWARZ, Alexis LALANNE, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU

Étaient représentés :

Éric PEYTHIEU donnant pouvoir à Jean-Marc CHIAPPONI
André MARTIN donnant pouvoir à Émilie GENOUX DESMOULINS
Maud GADÉ donnant pouvoir à Michèle SKRIPNIKOFF
Sandrine CORDIER donnant pouvoir à Renaud PONS
Corinne FAURE-BRAC donnant pouvoir à Hervé BOULAIS
Lou AFRICAÏN donnant pouvoir à Claire BARNÉOUD
Gabriel LÉON donnant pouvoir à Aurélie POYAU

Convocation :

Date: 06/12/2023

Affichage: 06/12/2023

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 21

**Nombre de
suffrages**

exprimés : 28

Absents excusés :

Éric PEYTHIEU, André MARTIN, Maud GADÉ, Sandrine CORDIER, Corinne FAURE-BRAC, Lou AFRICAÏN, Gabriel LÉON

Absents :

Hervé BOULAIS, Marie SOUBRANE, Yoann LAGIER, Aurore MARCHAND

Secrétaire de séance :

Émilie GENOUX DESMOULINS

- VU** le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L. 303-1, L. 321-1 et suivants et R. 321-1 et suivants ;
- VU** le règlement général de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) ;
- VU** la délibération du conseil d'administration de l'ANAH n°2021-124 du 14 mars 2012 relative au financement à titre expérimental, des programmes opérationnels de prévention et d'accompagnement des copropriétés ;
- VU** l'avenant à la convention relative à la mise en œuvre du programme Action cœur de ville pour les années 2023-2026 présenté en séance du conseil municipal de ce jour ;
- VU** la délibération du Conseil municipal n°2018.12.19/180 du 19 décembre 2018 approuvant le lancement d'une étude pré opérationnelle d'une OPAH ;
- VU** la délibération du Conseil municipal n°2023.09.13/133 du 13 septembre 2023 approuvant la convention d'OPAH-RU de Briançon ;

CONSIDERANT la nécessité de mettre en place une mission de suivi animation du Programme Opérationnel de Prévention et d'accompagnement des Copropriétés autour de la place de l'Europe afin de les accompagner vers la définition d'un plan prévisionnel de travaux de rénovation ;

CONSIDERANT le cout prévisionnel annuel de cette mission pour l'année 2024, estimé à 20 000 € HT ;

CONSIDERANT le plan de financement prévisionnel qui serait le suivant :

Etat-50% :	10 000 €
Banque des Territoires- 15%	3 000 €
Ville-35% :	7 000 €

CONSIDERANT les travaux de la commission « Finances et Affaires Générales », réunie le 13/09/2023 ;

AR Prefecture

005-210500237-20231213-2023_12_181-DE

Reçu le 26/12/2023

Publié le 26/12/2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement des opérations ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement son représentant, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

FINANCES DEL 2023.12.13/181

PUBLIÉE LE : **26 DEC. 2023**

Le Maire,

Arnaud MURGIA

